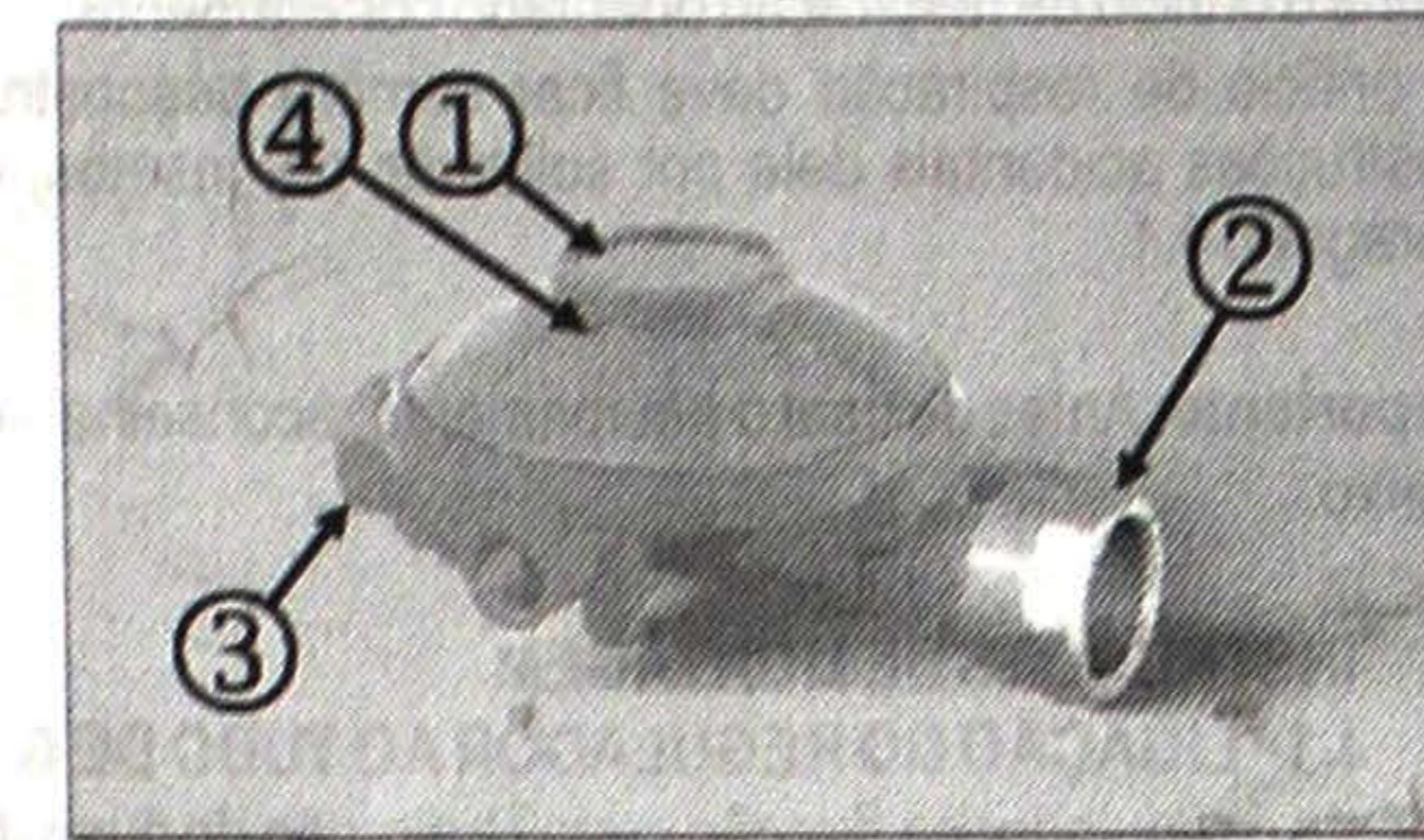


TYPE 754 ET 758 UNIQUE ÉTAGE CONFORME À LA NORME EN 16129 DISPOSITIF RÉGULATEUR BASSE PRESSION AVEC CONFIGURATION FIXE



FR
Ce produit est régi par les conditions générales de garantie du fabricant que l'on peut consulter dans la section Conditions Générales de Garantie sur le site Internet www.cavagnagroup.com



DANGER

- Les fuites de gaz peuvent provoquer des incendies fatals ou des explosions.
 - Les travaux sur des circuits gazeux ne peuvent être effectués que par du personnel qualifié
 - Inspectez le circuit gazeux régulièrement
 - Remplacez les adaptateurs, les valves et les dispositifs régulateurs conformément aux réglementations techniques en vigueur
 - Le non-respect de ces instructions peut entraîner de graves dangers pour la santé
- Le fabricant se réserve le droit d'apporter des modifications à ces instructions à tout moment et sans préavis.

LE FABRICANT GARANTIT QUE CE DISPOSITIF RÉGULATEUR EST CONFORME AUX RÉGLEMENTATIONS ET NORMES SUSMENTIONNÉES. PAR CONSÉQUENT, IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'INSTALLATEUR DE RESPECTER LES RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR DANS LE PAYS D'UTILISATION DU DISPOSITIF RÉGULATEUR ET DE VÉRIFIER TOUTE DIRECTIVE SPÉCIFIQUE RELATIVE À SON UTILISATION.

LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS PRÉSENTÉES ICI ENTRAÎNE LE RETRAIT AUTOMATIQUE DE LA GARANTIE DU FABRICANT ET LA RESPONSABILITÉ DU FABRICANT N'EST EN AUCUN CAS ENGAGÉE POUR TOUS DOMMAGES POUVANT EN DÉCOULER.

Manuel d'utilisation à conserver par l'utilisateur
À lire attentivement avant toute utilisation

1. DONNÉES TECHNIQUES

- Pression d'entrée (p): 1-16 bar (PROPANE) / 0.3-7.5 bar (BUTANE) / 0.3-16 bar (GPL)
- Pression de sortie (pd) EN437: 29 mbar / 30 mbar / 37 mbar / 50 mbar / 148 mbar (mentionnée sur l'étiquette (1))
- Pression de sortie (pd) ne pas EN437: 100 mbar / 150 mbar (mentionnée sur l'étiquette (1))
- Débit garanti (Mg): 1 à 4 kg/h (mentionné sur l'étiquette(1))
- Raccord d'entrée: G.1-G.2-G.4-G.5-G.6-G.7-G.8-G.9-G.10-G.12-G.13-G.14-G.18-G.23-G.34 selon EN16129 (mentionné sur l'étiquette (1))
- Raccord de sortie: H.1-H.3-H.7-H.11-H.18-H.19 selon EN 16129 (mentionné sur l'étiquette (1))
- Type de gaz: GPL, propane et butane (mentionné sur l'étiquette)
- Remarque: la signalisation ΔP2 ou ΔP5 inscrite sur l'étiquette (1) correspond à la perte de pression maximale admissible en aval et cette valeur ne doit pas être dépassée.

2. GÉNÉRALITÉS

- Les dispositifs régulateurs unique étage type 754 et 758 sont conçus pour les applications domestiques.
- Pour les applications domestiques le régulateur est généralement monté à l'extérieur de la maison.
- Assurez-vous que l'entrée (2) et la sortie (3) du dispositif régulateur soient compatibles avec l'appareil utilisé.
- Ce dispositif régulateur n'est pas conçu pour être utilisé dans des caravanes ou autocaravanes.
- Le dispositif régulateur maintient une pression de sortie constante.
- Les régulateurs de type 754 peut être utilisé à l'intérieur de la maison.
- Les dispositifs régulateurs type 758 sont équipés de clapet de sûreté interne (le marquage PRV est visible sur l'étiquette (1)). Les dispositifs régulateurs type 758 ne doivent JAMAIS être utilisé à l'intérieur.

Un clapet de surpression est un dispositif de sécurité qui purge le gaz vers l'atmosphère lorsque la pression du gaz atteint une pression définie. Il se ferme lorsque la pression est réduite au-dessous de la pression définie. Ce clapet est fermé durant le fonctionnement normal.

Bien qu'ils soient équipés de clapet anti-retour, les tuyaux doivent être débranchés uniquement lors du remplacement de la bouteille. Dans tous les autres cas, les tuyaux doivent toujours être branchés à une bouteille.

- Lors d'une utilisation permanente à l'extérieur, veuillez installer le dispositif régulateur dans un endroit protégé des intempéries, en étant particulièrement attentif à la position du trou de l'évent (4) comme indiqué au paragraphe 3.

ATTENTION: Ce dispositif régulateur n'a PAS été conçu pour une utilisation sous l'eau, qu'il soit immergé totalement ou partiellement. Ce dispositif régulateur NE DOIT JAMAIS être entouré d'eau, de terre ou de pierres. Ne l'installez jamais dans des lieux exposés à un risque d'inondation. SI LE DISPOSITIF RÉGULATEUR EST INSTALLÉ DANS LE PUITS D'UN RÉSERVOIR SOUTERRAIN OU À PROXIMITÉ, L'INSTALLATEUR DOIT S'ASSURER QU'IL EST PROTÉGÉ CONTRE LES INONDATIONS ET LES INTEMPIÉRIES.

Ce dispositif régulateur doit être utilisé sur les installations à bouteille de PROPANE et GPL. Il doit être placé sur un mur extérieur dans une position droite, comme indiqué au verso, loin de toute ouverte comme les fenêtres, bouches d'aération, etc.

Si possible, il doit être placé dans une position qui reste à l'ombre car cela prolongera la durée de vie utile des tuyaux. Une protection doit être fournie si nécessaire pour empêcher la glace ou la neige de couvrir le dispositif régulateur lorsqu'il est placé dans une position exposée.

Après l'installation, le dispositif régulateur ne doit pas être peint et il faut prendre soin d'éviter la contamination causée par les activités de construction ou les matériaux décoratifs. Le non-respect de ces recommandations peut entraîner une altération des performances du dispositif régulateur.

3. INSTALLATION

REMARQUE: L'INSTALLATION ET LA RÉINITIALISATION DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉES PAR UNE PERSONNE COMPÉTENTE.

NE PAS FAIRE FONCTIONNER L'INSTALLATION SI LES TUYAUX NE SONT PAS BRANCHÉS.

Ces dispositifs régulateurs sont utilisés dans les installations avec régulation à unique étage, avec du gaz GPL ou PROPANE contenu dans un réservoir.

Les dispositifs régulateurs doivent être raccordés à des conduites de gaz rigides et fixés à un mur comme indiqué au paragraphe 4.1.

CES DISPOSITIFS RÉGULATEURS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS AVEC LE TROU D'ÉVENT (4) ORIENTÉ VERS LE BAS. Selon l'installation, il est nécessaire de choisir le dispositif régulateur avec l'orientation correcte de l'évent. L'évent doit toujours être exempt d'obstructions, par conséquent le dispositif régulateur doit être monté de manière à éviter toute obstruction accidentelle dues à la saleté, à la poussière, aux insectes, etc. en suivant les instructions et les conseils fournis aux paragraphe 4.1.

Important: Avant d'utiliser l'équipement, il est recommandé de lire les CONSIGNES DE SÉCURITÉ jointes.

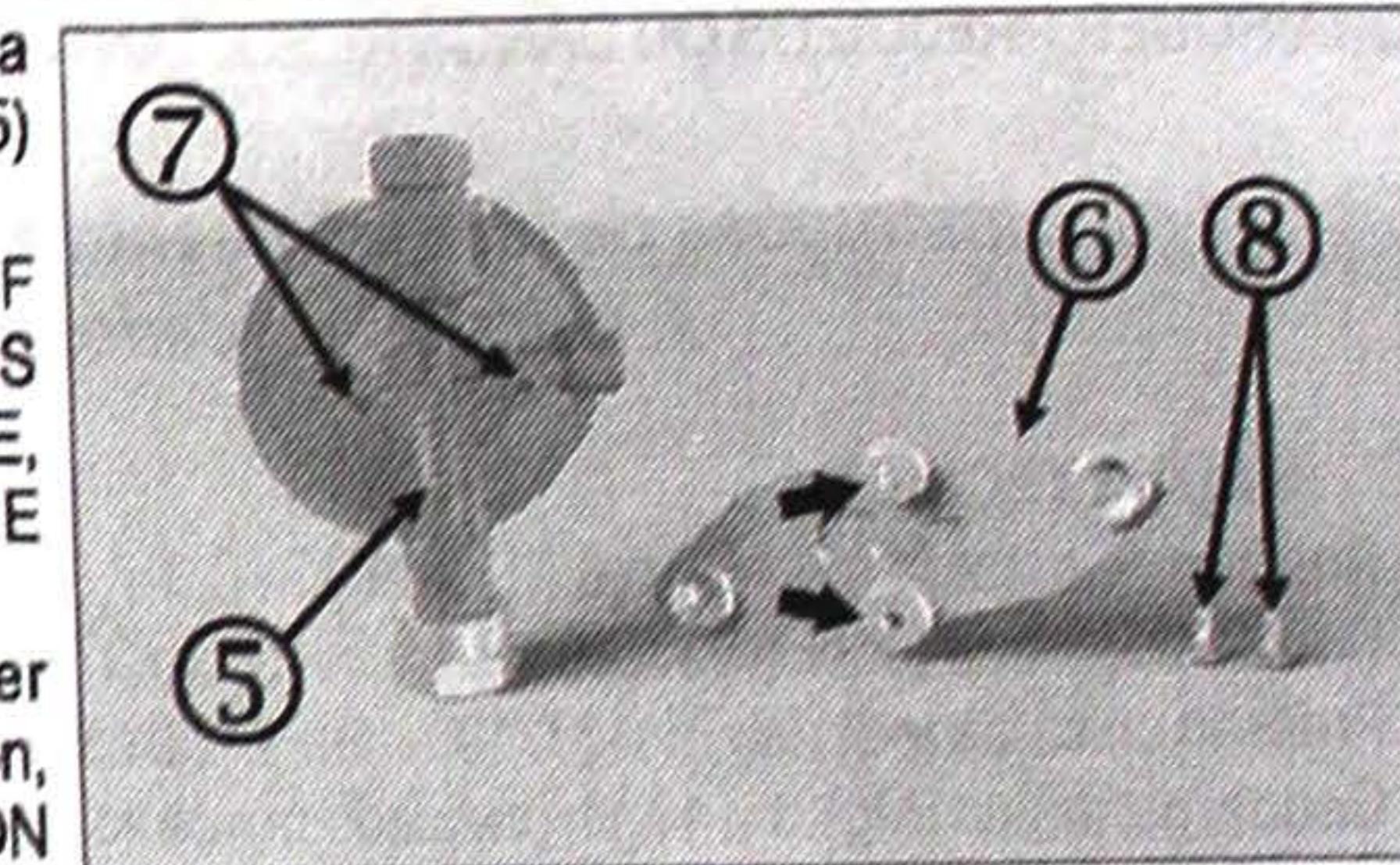
4. INSTRUCTIONS DE MONTAGE

4.1 RACCORDEMENT DU DISPOSITIF RÉGULATEUR AU TUYAU DE GAZ

Orienter le dispositif régulateur dans la bonne direction (la direction d'écoulement du gaz est indiquée par la flèche (5) estampée sur la partie inférieure du dispositif régulateur).

IMPORTANT : AVANT DE RACCORDER LE DISPOSITIF RÉGULATEUR, PURGER ÉNERGIQUEMENT LES TUYAUX CAR LES COPEAUX, RÉSIDUS DE SOUDURE, ETC. PEUVENT ENDOMAGER LE MÉCANISME INTERNE.

CONTRÔLE DE L'ÉTANCHÉITÉ: pour contrôler l'étanchéité sur les points de raccordement de l'installation, utiliser exclusivement un produit moussant. L'UTILISATION D'UNE FLAMME EST STRICTEMENT INTERDITE.



4.2 MONTAGE DU DISPOSITIF RÉGULATEUR

(en option)

Un support pour monter le dispositif régulateur peut être fourni en option.

Placer le support (6) en alignant les trous avec les deux pieds du dispositif régulateur (7).

Fixer avec les vis (8).

Attacher le dispositif régulateur au support avec 2 vis situées aux points indiqués par les flèches. Utiliser les vis appropriées au type de support.

5. CONTRÔLE DE SÉCURITÉ AVANT DE MONTAGE

Ce dispositif régulateur doit être installé exclusivement par un installateur agréé ou une personne disposant des compétences suffisantes. S'assurer que l'équipement à gaz et les appareils sont en bon état et de type homologué. En cas de doute sur la sécurité et l'efficacité du système à gaz, consulter le revendeur ou un installateur agréé. Ne jamais placer une bouteille sur le côté ou penchée. Elle doit toujours être à la verticale avec la vanne au point le plus haut. S'assurer que les tuyaux sont passés de sorte que tout condensat de propane revient dans les bouteilles car cela prolongera la durée de vie des tuyaux et du dispositif régulateur. Contrôler la plaque signalétique des appareils pour s'assurer que le dispositif régulateur est compatible avec l'application.

Vérifier la présence d'une ventilation adéquate pour les appareils utilisés.

6. ENTRETIEN

Il est recommandé que tous les appareils subissent au moins une inspection annuelle et de faire contrôler également le dispositif régulateur par le fournisseur du gaz à cette occasion.

Ne pas tenter de réparer le dispositif régulateur soi-même, car il ne contient aucune pièce pouvant être réparée par l'utilisateur. Les tuyaux doivent être vérifiés tous les ans. Si les tuyaux présentent des signes de fissure ou de détérioration, ils doivent être remplacés. Il est recommandé de remplacer tous les tuyaux 5 ans après l'installation.

Dans des conditions normales d'utilisation et afin de garantir le bon fonctionnement de l'installation l'on recommande le remplacement du dispositif régulateur dans les 10 ans suivant la date de fabrication.

7. CONSIGNES DE SÉCURITÉ GÉNÉRALES

Toutes les personnes concernées par le PROPANE et le GPL doivent se familiariser avec les caractéristiques et dangers suivants: Le PROPANE et le LPG sont habituellement stockés sous forme de liquide sous pression. Les fuites, et plus particulièrement de liquide, peuvent libérer une grande quantité de gaz inflammable.

Une très petite proportion (1,9% - 11%) de ces gaz dans l'air peut donner lieu à un mélange explosif.

Le PROPANE et le LPG sont plus lourds que l'air et par conséquent toute fuite s'accumulera dans la partie la plus basse des lieux alentours.

Sous forme liquide, le PROPANE et le LPG ont la moitié de la densité de l'eau et se retrouveront donc au-dessus de l'eau.

De par leur vaporisation rapide et l'abaissement conséquent de la température, le PROPANE et le LPG liquide peuvent causer des brûlures de gel lorsqu'ils entrent en contact avec la peau.

8. FUITES DE GAZ

Toutes les fuites de gaz, même minimes, sont dangereuses et doivent par conséquent être éliminées. Toute fuite de gaz peut normalement être décelée à l'odorat ou à l'ouïe, mais un détergent liquide peut être dispersé sur la surface afin d'établir avec certitude l'emplacement de la fuite. Ne jamais essayer de détecter une fuite à l'aide d'une flamme. Si une fuite est détectée dans des installations sur réservoir de vrac, couper la vanne de service et appeler le revendeur.